

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20181220 DE02

Date de convocation :
12/12/2018

Date d'affichage :
14/12/2018

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Objet :
**Motion pour le
maintien de l'agence
de la Banque
Populaire sur la
commune de
Reyrieux**

Accusé réception

Identifiant Acte:
001-210103222-
20181220-
20181220DE02-DE

*certifié exécutoire par
le Maire, compte tenu
de sa réception en
Préfecture le
26/12/2018*

*et de sa publication le
27/12/2018*

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre, le Conseil légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Reyrieux sous la présidence de Monsieur Jacky DUTRUC, Maire,
Présents : MM Jacky DUTRUC, Michel DESPRAT, Mme Catherine BALANDRAS, MM Noël CHEYNET, Géry PALCZYNSKI, Jean-Jacques DUMONT, Mmes Nicole LUDIER, Marie-Jacqueline LISBERNEY, M Sylvain CLAME, Mmes Sylvie NOYERIE, Nathalie BARDE, MM Laurent MALLET, Pierre GUICHARD Mme, Marie-Claude BENNIER, MM Olivier EYRAUD, Marcel BABAD. Jean-Luc MASSON, Pascal CATHAUD

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Vincent VALADOUX	Donne pouvoir à	Noël CHEYNET
Antoine SAMOU	Donne pouvoir à	Jacky DUTRUC
Jean-François CREVAT	Donne pouvoir à	Nathalie BARDE
Jacques BERGERET	Donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT
Bénédicte GAULARD	Donne pouvoir à	Nicole LUDIER
Mireille ROGER	Donne pouvoir à	Marcel BABAD
Nathalie NEEL	Donne pouvoir à	Marie-Jacqueline LISBERNEY

Absents : Dominique VIAL, Nathalie CARON

Secrétaire de séance : Michel DESPRAT

Le Maire explique que pour des raisons de réorganisation, l'agence de la Banque Populaire de la commune va déménager pour rejoindre l'équipe de Trévoux. A ce jour, le maintien de l'agence et du distributeur de billets ne sont pas garantis : cette agence est le dernier établissement bancaire du territoire.

Ce retrait s'avère néfaste pour les commerces et les services de proximité puisqu'il pourra avoir pour conséquence de modifier les habitudes de consommation des habitants, délaissant ainsi les commerces du territoire communal
CONSIDERANT que la volonté de rentabilité financière des organismes bancaires ne doit pas occulter la notion de service public minimum
CONSIDERANT l'offre déjà importante d'établissements bancaires sur la commune de TREVoux
CONSIDERANT que la commune aura dans les dix prochaines années une population supérieure à la commune voisine de TREVoux, où l'agence souhaite déménager
CONSIDERANT que ce service est essentiel pour l'attraction de nouvelles populations.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée,
dont le résultat est le suivant :
Pour 25 Voix
(Unanimité des suffrages exprimés)**

DEMANDE le maintien sur le territoire de la commune de l'agence de la Banque Populaire

**Ainsi fait à Reyrieux, le 20 décembre 2018.
conforme.
Suivent les signatures**

Pour **extrait**

Le Maire

